

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

N°90/2023

Directions de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique Direction de l'Espace Public - Service Voirie JPB/FDV/YD/SR

## **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET : Signature avec le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems d'une proposition financière de mission d'assistance à maitre d'ouvrage concernant le remplacement d'une passerelle piétonne de traversée du Croult, Ruelle Braque.

Le Maire de la Commune de Gonesse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23.

Vu le Code de la Commande Publique.

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire - article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la nécessité imminente de remplacer cet ouvrage d'art pour des questions de sécurité,

Considérant la nécessité de suivre et garantir la réalisation des travaux conformément au projet afin d'obtenir les homologations nécessaires pour l'ouverture au public,

Considérant que le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems correspond aux critères requis et présente toutes les garanties pour réaliser cette prestation et dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

## **DECIDE**

- De Signer avec le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems, domicilié au 20 rue Pierre Curie à Lille (59 000), la proposition financière jointe à la présente décision,
- De lui régler la somme de 32 316 € TTC,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance. Fait à Gonesse, le 10 mars 2023 Le Maire soussigné, ATTESTE

Hôtel de ville 66, rue de Paris B.P. 10060 95503 Gonesse Cedex tél 01 34 45 11 11 fax 01 39 87 13 22

Le Maire,

que le présent acte a été reçu en Sous-Préfecture, le : 1 3 MARS 2023

Mis en ligne, le :

1 5 MARS 2023

Pour le Maire et par délégation La Directice Générale des Services

Corine TAILLER

Jean-Pierre BLAZY

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec le Bureau d'Etudes Techniques d'ouvrage d'art Theorems

Objet de l'acte :

d'une proposition financière de mission d'assistance à maitre d'ouvrage concernant le remplacement d'une passerelle piétonne de traversée du Croult, Ruelle Braque.

Date de décision: 10/03/2023

Date de réception de l'accusé 13/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023DECISION90

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230310-2023DECISION90-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

· All & P. m.

Nom du fichier : Décision 90.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230310-2023DECISION90-AI-1-1 1.pdf )